

Montréal, le 13 octobre 2021

COMMUNICATION IMPORTANTE

À tous les fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs faisant affaire avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

Objet : Accès au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et l'application du décret 1276-2021 sur la vaccination obligatoire chez les intervenants de la santé et des services sociaux

À la suite de l'annonce faite par le Gouvernement du Québec le 7 septembre 2021 concernant la vaccination obligatoire de tous les employés du réseau de la santé et des services sociaux, nous désirons vous aviser qu'à partir du **15 octobre**, les mesures suivantes seront instaurées pour tous les fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs faisant affaire avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) :

- **Livraison aux quais de réception (sans circulation dans les immeubles) :**

Aucune vérification de passeport vaccinal ne sera exigée aux chauffeurs et manutentionnaires qui livrent de la marchandise sur les quais de réception.

- **Accès et livraison à l'intérieur des immeubles du CHUM :**

Toute personne voulant accéder à notre établissement, devra être adéquatement vaccinée (deux (2) doses ou son équivalent) contre la COVID-19. Soyez donc avisés qu'une preuve de vaccination adéquate (passeport vaccinal) sera demandée pour les livraisons à l'intérieur des immeubles du CHUM. Sans une preuve de vaccination adéquate, l'accès aux établissements du CHUM vous sera refusé.

- **Consultants, contracteurs, sous-traitants :**

Toute personne voulant accéder à notre établissement, devra être adéquatement vaccinée (deux (2) doses ou son équivalent) contre la COVID-19. Le passeport vaccinal valide sera demandé pour les travaux réalisés à l'intérieur des immeubles du CHUM. Sans une preuve de vaccination adéquate, l'accès aux établissements du CHUM vous sera refusé.

Toute interruption à notre capacité de fournir les produits et services requis pour prendre soin de nos patients, pourrait avoir de graves conséquences. Nous comptons donc sur votre soutien afin de vous conformer à cette directive et de nous aider à établir un environnement sécuritaire pour nos patients et notre personnel.

La situation est en constante évolution ; nous ferons de notre mieux pour vous tenir informés et vous fournir les informations nécessaires dans les meilleurs délais.

Veillez utiliser l'adresse courriel suivante si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant cette correspondance : xxxxxx@ssss.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Paul Harmat

Directeur

Direction de l'approvisionnement et de la logistique - CHUM